

DEPARTEMENT DU JURA – COMMUNE D’AUTHUME

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2020

Membres présents : Mr SOLDAVINI Mr VUITTON Mme BRIGNOT Mr PETRY
Mme DANCER Mme MONIOTTE Mme BIASOTTO-MOTTE Mr CASSARD
Mr THOMAS Mme POIROT Mme AMIOT Mr MARIK

Membres absents : Mr BONGAIN (excusé, donne procuration à Mr SOLDAVINI)
Mr CARPENTIER (excusé, donne procuration à Mr PETRY)
Mme LACROIX(excusée, donne procuration à Mme DANCER)

Secrétaire de séance : Mme MONIOTTE Elodie.

CHOIX DU MAITRE D’ŒUVRE POUR L’AMENAGEMENT DE LA RUE DE CHATENOIS ET DE LA RUE DES ECUS :

Daniel Petry, adjoint en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu’un appel d’offres a été lancé pour une maîtrise d’œuvre concernant l’aménagement de la rue de Chatenois et de la rue des Ecus.

5 bureaux d’études ont répondu à cet appel d’offres (ABCD – BOUDIER et BEREST - BOUHAND et BE VR – JDBE – PMM).

Après étude des différentes offres, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de retenir l’offre de JDBE qui propose un taux de rémunération de 3,90 %.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

CHOIX DE L’ENTREPRISE QUI EFFECTUERA DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR DIVERSES RUES DE LA COMMUNE :

Daniel Petry, adjoint en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu’un appel d’offres a été lancé pour des travaux de voirie sur diverses rues de la commune.

4 entreprises ont répondu à cet appel d’offres : COLAS SJE – EUROVIA – JC BONNEFOY – ROGER MARTIN.

Après étude des différentes offres, le Conseil Municipal, à l’unanimité, prend la décision suivante :

Choix 1 : EUROVIA pour un montant H.T. de travaux de 60 500 € soit 72 600 € T.T.C. (uniquement si l'entreprise peut intervenir en 2020).

Choix 2 : COLAS SJE pour un montant H.T. de travaux de 65 699,50 € soit 78 839,90 € T.T.C. (uniquement si l'entreprise EUROVIA ne peut pas intervenir en 2020).

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

CHOIX DES REPRESENTANTS COMMUNAUX DES COMMISSIONS MISES EN PLACE PAR LA CAGD :

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la CAGD a validé, en date du 22/07/2020, la création de 10 commissions de travail intercommunales.

Chacune de ces commissions pourra être composée d'un élu municipal de la Commune.

1 - Aménagement, urbanisme, habitat : **Daniel PETRY**

2 - Développement économique, CTEI, commerce et économie sociale et solidaire : **Jean-David THOMAS**.

3 - Affaires générales : **Patrick VUITTON**

4 - Enfance, jeunesse : **Elodie MONIOTTE**

5 - Transition écologique, biodiversité, déchets et environnement : **Jean-David THOMAS**

6 – Services aux Communes, coopérations interterritoriales, commande publique : **Patrick VUITTON**

7 – Mobilité : **Grégory SOLDAVINI**

8 – Attractivité du territoire, tourisme, politiques contractuelles sports, politique de la ville : **Laurent MARIK**

9 – Travaux, eau et assainissement, bâtiments : **Charles CASSARD**

10 – Actions culturelles, événementiel et vie associative : **Giselle BIASOTTO-MOTTE**.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ETUDES ET TRAVAUX DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD475 – VC – A36 (ACCES DIFFUSEUR N° 2 A AUTHUME) :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention citée en objet qui concerne les études et les travaux nécessaires à l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la sortie de l'autoroute A36, de la route départementale n° 475 et de la voie communale dite « rue du Château » sur la commune d'AUTHUME.

Elle a pour effet de préciser les modalités administratives, techniques et financières de leur réalisation par le Département du Jura, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Commune d'Authume et le groupe APRR.

Elle a également pour objet de préciser le programme technique et les engagements financiers des parties contractantes, en application de l'article L.1615-2 du Code général des collectivités territoriales, afin d'ouvrir droit à l'attribution du fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'investissement réalisées dans le cadre de cette opération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise monsieur le Maire à la signer :

La maîtrise d'ouvrage des études et des travaux sera assurée par le Département du Jura.

Financement :

Département du Jura : 312 500 € (taux de participation de 50 %)

CA du Grand Dole : 156 250 € (taux de participation de 25 %)

Société APRR : 156 250 € (taux de participation de 25 %)

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN VENTE APPARTENANT A LA FAMILLE MONTRAVERS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition qu'il a reçue de madame Béatrice MONTRAVERS qui souhaite vendre à la Commune une parcelle d'environ 2 080 m² issue d'une plus grande parcelle lui appartenant, située près du lavoir, rue de la Bretenière à AUTHUME, comprenant murs, portail ancien et hangar.

Le prix proposé compte tenu des accessoires et de l'emplacement et de 70 € du m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse cette proposition et invite monsieur le Maire à faire savoir à madame MONTRAVERS Béatrice qui serait d'accord d'acquérir la totalité de la parcelle au prix de 35 € le m².

DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNIICPAL AU MAIRE :

A la demande de la Sous-Préfecture de DOLE, la délibération de délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire est complétée afin de fixer les limites ou conditions de délégation données au Maire.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNAL 2020 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative du budget communal 2020 pour l'amortissement de la subvention perçue en 2019 d'un montant de 5 296,20 €.

Le Conseil Municipal décide d'amortir cette subvention sur 5 ans et de prendre la décision modificative suivante :

Dépense d'investissement – Art. 13912-040 : 1 059,24 €

Recette de fonctionnement – Art. 777-042 : 1 059,24 €.

Divers :

Projet de mise en place d'un dispositif d'alerte à la population :

Ce projet a pour but d'informer en temps réel les habitants pour : coupures d'eau ou d'électricité, alertes sanitaires, progression des chantiers de voiries, manifestations, etc ...

Micheline DANCER proposera différents dispositifs et le Conseil Municipal délibérera pour faire savoir s'il souhaite donner suite ou non à ces propositions.

Appel à projets BFC « village du futurs » :

Il s'agit de faire émerger et de mettre en œuvre des projets des petites communes rurales, en partant des aspirations locales, dans une logique participative avec les habitants et les acteurs locaux. L'ambition régionale est d'accompagner les démarches innovantes et créatives dans les ruralités et d'expérimenter une nouvelle façon de construire des politiques publiques.

La Région Bourgogne Franche Comté peut accorder une subvention à hauteur de 30 000 € environ pour permettre aux villages volontaires de faire partie des « villages du futurs en Bourgogne Franche Comté ». 8 à 10 territoires pourront être retenus.

L'appel à candidature des communes est ouvert du 3 juillet au 24 septembre 2020.

Problème du tilleul (Chemin Blanc) :

Les élus ont constaté que le tilleul du Chemin Blanc « déperissait ».

Un devis a été demandé à l'ONF pour réaliser une expertise, connaître les causes de ce « déperissement » et les moyens d'y remédier.